



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),
Demeurant.....

numéro de téléphone :, déclare être responsable de l'arbre fruitier
offert par la Ville de Montpellier dans le cadre du Bon de Végétalisation.

J'atteste sur l'honneur :

Avoir fait les vérifications nécessaires quand a la faisabilité des plantations en rapport aux
réseaux souterrains.

Respecter une certaine distance de plantation avec les propriétés voisines :

Distances minimales entre le tronc de l'arbre et les propriétés voisines privées imposées par le
Code civil (Art. 671 et 672) :

- Si hauteur arbres adulte < 2 m : distance > 0.50 m
- Si hauteur arbres adulte > 2 m : distance > 2 m

*vous trouverez ces règles d'urbanismes sur le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614>

et les préconisations de plantations dans la charte de l'arbre, en ligne sur le site de la ville :

<https://www.montpellier.fr>

Dans le cas d'une habitation individuelle ou d'un local professionnel

Être propriétaire ou avoir l'accord de mon propriétaire pour la mise en place et la
gestion de l'arbre fruitier.

Ou Dans le cas d'une copropriété

Avoir l'accord de mon syndic de copropriété pour la mise en place et la gestion
de l'arbre fruitier.

La Ville ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dégâts occasionnés par la mise en
place de ce dispositif.

La Direction Paysage et Biodiversité pourra venir sur site pour d'éventuels conseils liés à cette
plantation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

à Montpellier, le

Signature du locataire (si le demandeur est
le locataire) :

Signature du propriétaire ou du syndicat de
copropriété (**obligatoire**) :

Merci de nous retourner cette attestation complétée et signée lors de votre inscription

Ou par voie postale à :

Direction Nature, Agroécologie et Paysage, 2733 avenue Albert Einstein, 34000 MONTPELLIER

Ou par e-mail à : colette.candaux@montpellier.fr